

COMMUNE DE QUEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°07

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Date de convocation : 3/03/2025

Présents : Mme CHAMBAUD, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme ROURE, M. ARDILLEY, M. LARDIN, Mme LEDEZ

Absents : Mme NIEUWAAL (pouvoir à Mme BEAUPIED), Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. BOUILLEAU, M. CATTOEN (pouvoir à M. INDA)

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

VU la délibération n° 13-2020 du 24 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

VU la délibération n° 14-2020 du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite au décès de M. PATRAS Dominique, Adjoint au Maire

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de troisième adjoint,

PROCEDE à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Daniel CARBONNIER 11 voix

Régis INDA 2 voix

Ayant Obtenu la majorité Absolu, M. **CARBONNIER Daniel** est proclamé **Troisième Adjoint** et est immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 19 mars 2025

Le Maire

Véronique CHAMBAUD



Affiché le 19 mars 2025

La Secrétaire de Séance,

Cathy TRASSARD



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.